



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

monuments historiques

Question écrite n° 94061

Texte de la question

M. Daniel Boisserie appelle l'attention de M. le ministre de la culture et de la communication sur la réduction actuellement constatée des restaurations de monuments historiques et de leurs conséquences inquiétantes quant à la sauvegarde du patrimoine architectural classé, mais aussi pour la pérennité des emplois du personnel hautement qualifié de cette branche d'activité. En effet, les crédits alloués à la restauration des monuments historiques sont en baisse constante. Fin février 2006, cent vingt chantiers avaient déjà été arrêtés jusqu'à 2007, faute de crédits. Les crédits de paiement de la direction du patrimoine n'arrivent plus dans les directions régionales des affaires culturelles. Il tient donc à lui faire part de ses inquiétudes les plus vives quant à l'abandon du patrimoine par l'État et lui demande quelles mesures il entend prendre pour rétablir les crédits alloués à la restauration, pour que des chantiers ne soient pas interrompus pendant toute l'année à venir.

Texte de la réponse

Le montant total des crédits de paiement alloués à la restauration du patrimoine monumental s'élève, toutes sources confondues (crédits budgétaires 2006 et reports 2005, fonds de concours, produits de cessions de participations financières de l'État), à 320 millions d'euros pour cet exercice budgétaire. C'est le patrimoine monumental qui a essentiellement bénéficié, dans une large mesure, des crédits de la dotation en capital issue des recettes de privatisation. Une grande partie des 100 millions d'euros obtenus a bénéficié à de grandes opérations nationales de restauration : Grand-Palais, Palais de Chaillot, quadrilatère Richelieu, Orangerie du Louvre, théâtre de l'Odéon et château de Versailles, ce qui a permis d'abonder les crédits délégués aux directions régionales des affaires culturelles. Par ailleurs, et eu égard à l'importance des besoins, le ministère de la culture et de la communication a demandé à l'ensemble de ses services oeuvrant dans le domaine des monuments historiques de faire porter leur effort sur l'affectation optimale des autorisations d'engagement existantes et sur la mobilisation des crédits de paiement disponibles. À cet effet, une programmation très fine des priorités est établie par les services centraux et déconcentrés du ministère de la culture, tenant compte notamment de l'état sanitaire des monuments. Ces premières mesures, obtenues dans un contexte de très forte tension sur les finances publiques, ne constituent qu'une réponse partielle aux difficultés rencontrées par le secteur des monuments historiques ; c'est pourquoi des mesures spécifiques ont été décidées le 14 septembre 2006 par le Premier ministre dont l'une de portée immédiate : tout d'abord et eu égard aux urgences constatées, le Premier ministre a annoncé le déblocage de 24 millions d'euros de crédits disponibles sur la dotation actuellement mise en réserve. Par ailleurs, le projet de loi de finances pour 2007 et la loi de finances rectificative de 2006 prévoient l'affectation au Centre des monuments nationaux d'une partie des droits de mutation à titre onéreux dans la limite de 70 millions d'euros par an, pour financer la restauration des monuments historiques appartenant à l'État. Cette ressource supplémentaire, s'ajoutant à la dotation budgétaire maintenue à niveau constant, permettra de retrouver des marges de manœuvre supplémentaires pour les monuments des collectivités territoriales et des propriétaires privés. Ce sont ainsi plus de 140 millions d'euros supplémentaires qui seront dépensés en 2007 sur le patrimoine.

Données clés

Auteur : [M. Daniel Boisserie](#)

Circonscription : Haute-Vienne (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 94061

Rubrique : Patrimoine culturel

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 mai 2006, page 4833

Réponse publiée le : 17 octobre 2006, page 10833